

« Craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain »

Il y a certes, dans ce verset, le plus grand encouragement à faire son autocritique, son introspection. Bien plus, ce noble verset est considéré comme faisant partie des plus importants concernant le chapitre de l'autocritique.

Le plus souvent, cette introspection est le rappel que l'homme fait à son âme, en se posant la question: qu'a-t-elle préparé pour demain ?

C'est pour cela que l'intégralité de cette autocritique relative à la Taqwa d'Allah, renvoie à la concrétisation de ce qui est dit dans ce Hadith : « Lorsque tu parviens au soir, n'attends pas le lendemain, et parvenu au matin, n'attends pas le soir. » [Hadith rapporté par Al-Boukhari, Selon Ibn 'Omar]. C'est par cette autocritique minutieuse de l'âme lors de la mise en pratique des obligations et de l'éloignement des interdits, que la personne atteindra l'état de piété : « Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété. Et redoutez-Moi, ô doués d'intelligence ! » [S02. v.197]

L'autocritique consiste à ce que le serviteur examine les œuvres qu'il a accomplies des jours et des nuits durant : est-il satisfait de ses actes avec lesquels il compte rencontrer Allah -Louange à Allah, Le Très Haut-? Il doit examiner ses actes en commençant par les prescriptions religieuses obligatoires et les impératifs de l'Islam. Il doit également réfléchir à tout ce qui concerne les interdits, toutes les choses qu'Allah - Louange à Allah, Le Très Haut - a interdit à Son serviteur. Puis, après cela, qu'il s'interroge sur les actes surrogatoires annexes et les recommandations. Mais l'autocritique se fait principalement autour des impératifs religieux et des obligations de l'Islam.

Fait donc partie de l'autocritique, le fait que tu réexamines ta prière qu'Allah t'a rendue obligatoire : As-tu accompli ta prière en respectant les conditions, ses piliers et ses obligations ; L'as-tu faite en son heure et en groupe avec des musulmans ?

Dès lors que la personne fait son autocritique et une analyse minutieuse de ses actes, si elle trouve un quelconque bien, alors qu'elle loue Allah et Lui demande - Louange à Allah, Le Très Haut - qu'Il la raffermisse sur cela. Mais si elle trouve autre chose que cela, alors le moment propice est venu pour qu'elle se repente tant qu'elle est dans cette demeure de labeur.

Quant au jour de la résurrection, il a été rapporté dans un hadith: « Celui qui trouve un quelconque bien, qu'il loue Allah, et celui qui trouve autre chose, qu'il ne blâme que lui-même. » [Hadith rapporté par Mouslim, d'après Abou Dhâr Al-Ghifari]. En effet, l'opportunité de la repentance ne sera plus à sa portée.

Le serviteur est dans le bien tant qu'il fait son autocritique en vérifiant les actes qu'il a accomplis des jours et des nuits durant et en vérifiant leur conformité avec la législation et s'il y voit des actes discordants, qu'il commence à lutter contre son âme afin qu'elle s'éloigne de cela, pour qu'elle se repente et retourne vers Allah – Louange à Allah, Le Très Haut